



ROBIN DES BOIS

LE PASTIS DE PECHINEY

3/4 de boues rouges, 1/4 de chantage à l'emploi, le cocktail servi par Aluminium-Pechiney en baie de Cassis commence à saouler beaucoup de monde. Une fosse sous-marine assimilée par la préfecture des Bouches-du-Rhône à une "décharge interne". Située à 45 km de l'unité de production d'alumine de Gardanne, elle asphyxie faune et flore sous des dizaines de millions de tonnes de boues rouges. De son côté l'entreprise tente d'étouffer toute contestation en menaçant de fermer l'usine.

Depuis 1966 un pipeline amène les résidus industriels de Pechiney à 7 km au large de Cassis par 330 m de fond et les expulse en bordure de la fosse de Cassidaigne. Deux usines du groupe, Gardanne et La Barasse à Marseille ont déversé 1.400.000 t par an jusqu'en 1988, et 300.000 t par an depuis la fermeture du site marseillais. Une situation qualifiée de "précaire et révoicable" par l'arrêté préfectoral d'autorisation, mais qui perdure et a été renouvelée en 1996 pour 15 ans. Le dogme officiel pour ces déchets est qu'ils sont "inertes" et "non toxiques". Pourtant les analyses montrent la présence de 38% d'oxyde de fer, 20% d'oxyde d'aluminium, 13% d'oxyde de silicium, du sodium, du calcium, de l'oxyde de titane, de l'oxyde de manganèse et de l'oxyde de vanadium. Les effets néfastes du fer et de l'aluminium sur les organismes aquatiques sont connus. 3 mg de fer par litre suffisent à empêcher la reproduction et à ralentir la croissance de nombreuses espèces de poissons. En eau douce, l'aluminium est mortel pour les truites à partir de 1,5 mg par litre. Ces études devraient être étendues à l'ensemble des organismes marins, mais d'ores et déjà la "non toxicité" des boues rouges est démentie. L'impact le plus impressionnant de la "décharge interne" de Pechiney en Méditerranée est le recouvrement du sol marin, sur 50 km de long et 5 km de large actuellement. Par effet mécanique cette zone est stérilisée sous le poids des sédiments, et aucun organisme ne peut s'y fixer.

Pechiney a financé plusieurs études visant à prouver le faible impact des rejets. A Cassis les pêcheurs rigolent encore -avec une rage contenue- de la venue de Jacques-Yves Cousteau en 1966 avec la *Calypso*. Chargé par l'industriel d'apporter sa caution à l'autorisation de rejet, le commandant s'était beaucoup discrédité sur le port avec une démonstration publique où il versait des boues rouges dans un aquarium contenant quelques poissons marins, et concluait à l'innocuité des déchets, puisque les animaux semblaient n'avoir aucune réaction. Au même moment la *Calypso* effectuait les sondages préalables à l'installation du tuyau. D'autres recherches ont tenté de dédouaner Pechiney en s'intéressant à l'impact de la conduite, ou à son débouché, montrant que certains organismes recolonisaient l'émissaire. Mais les pêcheurs ont abandonné la zone quand ils ont vu remonter des araignées de mer couvertes de boues rouges, et des poissons de plus en plus rares dans leurs filets. Dans la fosse, le plancton, les vers et les coquillages de fond sont enterrés sous des mètres de déchets "inertes", entraînant la disparition des langoustes, congres, limandes, dorades, raies, merlans ou rascasses qui la peuplaient. Les rares témoignages de plongées évoquent un monde martien, à la merci des avalanches de sédiments rouges le long des parois du canyon. Remises en suspension par les courants de fond et le mouvement des hélices, les boues empêchent toute visibilité. Un plongeur descendu à -600 m lors de la qualification d'un sous-marin industriel parle d'une grosse frayeur pour l'équipage aveuglé, obligé de détecter les rochers et les parois de la fosse à l'aide du sonar.

Les boues rouges se diffusent bien au-delà du site de rejet, jusqu'à Toulon. Lorsque souffle le mistral (140 jours par an en moyenne), les eaux côtières plus chaudes sont poussées vers le large, et remplacées par des eaux froides venues du fond de la fosse de Cassidaigne, chargées des boues de Pechiney. Dans des conditions naturelles ce phénomène ramène des nutriments planctoniques aux poissons côtiers, mais à Cassis ce courant est stérile. La décharge sous-marine contribue là aussi à la disparition de la faune méditerranéenne. Pour obtenir une nouvelle autorisation en 1996, Pechiney a dû s'engager à réduire progressivement à zéro ses rejets en 15 ans. L'usine de Gardanne tente de valoriser ses boues rouges comme matériau de couverture à la décharge d'Entressen, en remblai routier mélangées aux mâchefers de la centrale thermique voisine, ou comme amendement horticole avec des boues de stations d'épuration. Mais la concurrence est rude entre les producteurs de déchets, et les utilisateurs potentiels ne se bousculent pas. Afin d'obtenir des crédits publics destinés à l'installation d'un procédé permettant de réduire de 20 % ses rejets annuels, Pechiney n'hésite pas à parler de "dernière chance" pour les emplois. Et d'ajouter: "L'enjeu pour l'usine de Gardanne est donc soit la fermeture soit un nouveau pas dans la productivité assurant un avantage concurrentiel pour un certain nombre d'années." Pour les pêcheurs et les poissons, encore un argument suffocant.

Ailleurs dans les Bouches-du-Rhône, à Vitrolles et à Marseille, la préfecture a imposé à Aluisse Lonza France la réhabilitation de deux crassiers de boues rouges. L'audit des sites a révélé une acidité élevée des eaux de ruissellement et un fort taux de matières en suspension nécessitant l'évacuation d'environ 50.000 t de boues vers une décharge contrôlée. La "décharge interne" de Pechiney en baie de Cassis asphyxie l'environnement marin sous la même quantité, tous les deux mois. Pour la Préfecture, les boues rouges polluent à terre et en Méditerranée, elles restent "inertes" et "non toxiques" •

Boues rouges et boues rouges.

A Cassis, les déchets liquides de Pechiney sont rouges et proviennent du traitement du minerai de bauxite. La compagnie italienne Montedison a rejeté à partir de 1972 d'autres boues rouges produites par l'attaque du minerai d'ilménite, un minerai noir transformé en bout de chaîne en pigment blanc : le dioxyde de titane. Avec leur forte teneur en sulfate de fer et autres métaux toxiques, les déchets furent quelque temps rejetés au large du Cap Corse. Le 14 septembre 1973, l'un des navires déverseurs, le *Scalino II* est plastiqué. L'attentat est revendiqué par le Front Paysan Corse de Libération. Les opérations d'immersion sont interrompues. L'épilogue judiciaire a eu lieu en 1985: la prud'homie des pêcheurs de Bastia a reçu 180.000 francs de dommages et intérêts.